



SYNTHESE DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2018-2022 DU FOYER D'HEBERGEMENT « LA GLACERIE »

Un établissement inscrit dans l'histoire de l'ARSEAA

Le Foyer d'Hébergement « La Glacerie » a ouvert ses portes en **1976**, pour l'accueil des premières personnes alors que l'ESAT (ex CAT) entrait en activité.

Un établissement constitutif du Pôle Adultes Henri Cros

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Valence d'Agen, le pôle regroupe en plus du foyer d'hébergement: un ESAT, un foyer occupationnel, un FAM et une MAPHV, ainsi qu'un SAVS.

Le public accueilli

L'établissement permet l'accueil de personnes adultes, hommes ou femmes, voire en couple, **travaillant en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)**.

Les personnes sont orientées en raison de leur situation de handicap liée principalement à des troubles du psychisme ou du développement intellectuel qui ne leur permet pas de travailler dans le milieu ordinaire. Et leur **logement en autonomie n'est pas envisageable ou du moins doit être préparé.**

Nos missions

Le foyer a pour mission d'**héberger** les personnes en situation de handicap, en les **préparant à vivre au plus près du milieu ordinaire**. Il favorise toute démarche d'**inclusion sociale**, avec un soutien adapté aux capacités de la personne et de son projet. L'établissement assure leur protection matérielle et relationnelle.

NOS MISSIONS en réponse aux besoins des personnes accueillies

Le foyer a pour mission d'**héberger** les personnes en situation de handicap, en les **préparant à vivre au plus près du milieu ordinaire**. Il **favorise toute démarche d'inclusion sociale**, avec un soutien adapté aux capacités de la personne et de son projet.

De manière globale, il tend à développer l'épanouissement de chaque personne accueillie et à répondre aux attentes et besoins de chacun, par un **accompagnement personnalisé et adapté**. La déclinaison de ces besoins prend sens autour des 5 champs d'intervention du FH La Glacière.

Les besoins génériques des personnes accueillies

- ◆ Le développement de ses potentialités, son autonomie mais aussi son identité, tout en étant sécurisé
- ◆ Une vie sociale, culturelle et sportive
- ◆ Une vie affective et sexuelle, le maintien du lien avec ses proches
- ◆ Des soins et un accompagnement psychologique, autant que nécessaires

Des points d'attention

- ◆ Le bien-être
- ◆ L'expression de ses choix et le respect de son consentement
- ◆ Le respect de son intimité

Au-delà de la **mission d'hébergement avec un espace privatif propre**, les **5 champs d'intervention du FH** permettent de répondre aux besoins exprimés :

Educatif : identification des potentialités, maintien du cadre notamment par les règles de vie, instauration d'une référence dans le cadre du projet personnalisé, travail au développement et maintien des capacités par des activités adaptées, aide dans la gestion des interrelations.

Médical : évaluation et diagnostic, conseil, surveillance médicale, suivi et réajustement des traitements
Un travail est mené en partenariat avec les spécialistes présents sur le bassin de santé pour un accompagnement aux soins...

Psychologique : faire émerger une parole singulière afin de développer l'individualisation, l'estime de soi, permettre d'élaborer, autour de ses angoisses et de ses problématiques individuelles. Faire émerger un désir.

Social : accompagnement administratif, aide et soutien à l'insertion sociale, culturelle et citoyenne, facilitation des loisirs.

Vie quotidienne : écoute, recueil de la parole de la personne, réassurance, accompagnement autour des repas et de l'alimentation (prévention...), hygiène corporelle, achat/vêtue, entretien et aménagement des espaces de vie (privés et collectifs...), gestion d'un budget.

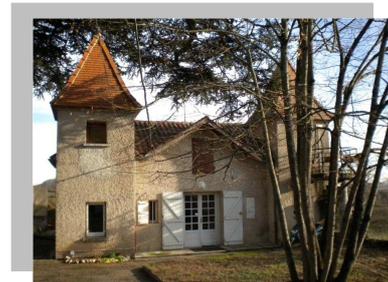
Les logements

Situés sur plusieurs sites d'accueil, ils permettent de proposer un mode d'accompagnement adapté, en lien avec les besoins et les projets des personnes.

Un **1^{er} dispositif, contenant et protecteur**, avec des animations, des médiations matérielles et relationnelles au quotidien, des prestations en proximité des personnes. Ces habitations permettent des apprentissages à l'autonomie, de façon individuelle et collective.

Un **2^{ème} dispositif, externalisé**, réparti sur deux sites (Pommevic et Valence d'Agen) avec des médiations matérielles et relationnelles séquencées, des **prestations individualisées tout en maintenant une vie de petit collectif**.

Un **3^{ème} dispositif, externalisé, sous forme d'appartements individuels** visant à préparer à la sortie de l'établissement, par le biais d'un appartement « tremplin », pour permettre d'approfondir l'évaluation des capacités réelles des personnes, en favorisant une situation d'inclusion dans la cité.



Notre équipe pluridisciplinaire

Animateurs 1^{ère} catégorie (3,51 ETP) et 2^{nde} catégorie (1,75 ETP), aide médico-psychologique (1 ETP), surveillant de nuit (2,3 ETP), infirmier (0,5 ETP), psychologue (0,5 ETP), animateur de service social (0,2 ETP)

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

- **Formalisé après une période** d'observation et d'accompagnement de **6 mois**.

- **Co-construit avec la personne** : recueil des attentes de la personne, définition des objectifs, formalisation du document. Un diagnostic partagé avec la famille peut-être réalisé à la demande de la personne accueillie.

- **Révisé annuellement** : l'évaluation des objectifs est réalisée avec le référent projet et la personne accueillie en fonction de l'actualité et au minimum tous les ans.

=> Ainsi la dimension PAP assure la **cohérence d'intervention et un objectif commun** : celui du bien-être de la personne.

Le travail avec les familles / représentants légaux

Afin de maintenir les liens et les relations familiales lorsqu'ils existent, en tenant compte du souhait des personnes accueillies :

- **L'échange d'information** : transmission aux personnes accueillies et à la famille, lorsqu'elle est présente, des informations sur la vie institutionnelle notamment par l'intermédiaire des documents fournis lors de l'admission (Livret d'accueil, Contrat de séjour etc.)

- **Des rencontres et des contacts**

- **La participation** : chaque fois que nécessaire et les familles et/ou représentants légaux sont représentés au Conseil de la Vie Sociale par un membre et un suppléant élu. Lorsque la personne bénéficie d'une mesure de tutelle, le représentant légal est convié à la présentation/signature du PAP.

- **Aide, soutien et accompagnement auprès des familles** en accord avec la personne accueillie.

Les concepts clés mobilisés

« **Prendre en compte avant d'accompagner** » : la reconnaissance de la personne en situation de handicap en tant que personne à part entière, auteure et actrice de son projet.

Personnalisation de l'accompagnement et mise en œuvre d'un projet d'accompagnement et de soins adapté aux attentes et besoins.

Inscription dans un environnement et le **maintien des liens sociaux et familiaux**.

Développement des compétences professionnelles au service du projet à travers notamment la formation et la pluridisciplinarité, un atout qui permet des regards croisés.

La **fluidité des parcours** : une veille des besoins des personnes accompagnées qui permet d'adapter les réponses en fonction de leur évolution : actualisation des connaissances, évolution des pratiques professionnelles mais également proposition de réorientation. Pour les personnes vieillissantes qui seront amenées à quitter l'ESAT et le foyer, passerelles possible avec la MAPHV du Pôle .

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS 2018-2022

- ◆ Garantir un espace de vie confortable pour chacun en poursuivant l'amélioration de l'hébergement, lieux de vie
- ◆ Développer les compétences au service du projet et de la qualité
- ◆ Poursuivre la réflexion en cours au sujet de la prestation transport afin de retenir les options les plus pertinentes
- ◆ Ouvrir l'établissement à et sur son environnement, favoriser l'inclusion sociale
- ◆ Concernant les accompagnements proposés : favoriser l'écoute, l'information des personnes et leur développement, notamment dans leur vie affective et sexuelle, développer des animations et des activités pour répondre aux besoins d'une nouvelle génération, développer des situations où la personne s'expérimente, développer des capacités dans la gestion d'un budget et l'entretien des logements.
- ◆ Mettre en place le projet de soins et la continuité des soins dans le cadre du Projet de Pôle.
- ◆ Pour la fluidité des parcours, favoriser en facilitant les mouvements entre les différents lieux d'habitation et interactions entre établissements et services du Pôle.
- ◆ Travailler l'effectivité des droits des personnes.
- ◆ Faciliter les liens sociaux et familiaux, selon les souhaits de la personne.
- ◆ Développer les partenariats et réseaux avec le secteur social, médico-social et sanitaire, notamment en matière de soins psychiatrique.

Un plan d'amélioration continue de la qualité

L'amélioration continue de la qualité est formalisée par un plan en articulation étroite avec les projets (Pôle et établissements et services). Ce plan tient également compte des résultats de l'évaluation interne et de l'évaluation externe ainsi que des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Dès 2017, le foyer La Glacerie met en œuvre son 2^{ème} processus d'évaluation interne (jusqu'en 2019).

